

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

2 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE

2 mars 2023

Nombres de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 7 MARS A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, Mme DEMAYA, , Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, M. FIMIEZ, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BELFORT donne pouvoir à Mme Martine COUET,
M. COLIN donne pouvoir à Mme Sylvie LE DRÉAU,
M. BARRIER donne pouvoir à M. Fabien LECERF,
Mme JODEAU-BELOTTI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

8. Demande de subvention Fonds Pays de la Loire investissement communal

Délibération DE06-07032023

Dans le cadre de l'aide Fonds Pays de la Loire Investissement communal, pour l'année 2023, le projet susceptible d'être éligible est :

- le projet de transfert d'un commerce épicerie bar tabac restauration en centre bourg

Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	125 240,00 euros
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et / ou DSIL	140 000,00 euros
FNADT	
Conseil Régional	50 000,00 euros
Conseil Départemental	27 760,00 euros
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	

Fonds privés	
TOTAL	343 000,00 euros

Le Conseil municipal :

- Autorise Mme le Maire à déposer une demande au titre de la subvention Fonds Pays de la Loire Investissement communal pour le transfert d'un commerce épicerie bar tabac restauration en centre bourg
- Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement au budget multiservices
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- Accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix pour), la présente délibération.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 10 mars 2023

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

